

ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

Accueil du Matin dans chaque école de la commune de 7h15 à 8h20

Accueil du soir dans chaque école de la commune de la fin des classes à 18h. Récupération des enfants à partir de 16h40.

Possibilités d'inscription :



- 1- Soit en jour(s) fixe(s) toute l'année scolaire. Merci de choisir le(s) jour(s) souhaité(s) sur la fiche d'inscription.
- 2- Soit en formule occasionnelle (Tarif majoré)

Toute modification des réservations devra être formulée par écrit au Guichet Unique (courriel) ou modifiée directement en ligne sur votre espace personnel à maximum J-3.

RESTAURATION SCOLAIRE

Inscription uniquement en jour(s) fixe(s). Merci de choisir le(s) jour(s) souhaité(s) sur la fiche d'inscription.



Toute modification des réservations devra être formulée par écrit (courriel) au Guichet Unique ou modifiée directement en ligne sur votre espace personnel à maximum J-5.

Si votre enfant a besoin d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI), vous devez prévenir le chef d'établissement ou sera scolarisé votre enfant et lui demander le dossier de mise en place d'un PAI. Si allergie alimentaire → panier repas à fournir par les parents. Tarif : 50% du prix d'un repas de cantine selon la tranche tarifaire appliquée.

Les repas sont fabriqués par la collectivité dans la nouvelle cuisine centrale située au Pôle Educatif Nelson Mandela.

CENTRE DE LOISIRS du MERCREDI

Accueil des enfants de 8h à 18h

Le centre de loisirs est situé au sein du pôle éducatif NELSON MANDELA, avenue des Minots, près du parcours de santé.

Pour le matin, accueil de 8h à 9h. Pour le soir, récupération des enfants de 17h à 18h.

Formules possibles d'inscription

- MATIN AVEC REPAS** récupération de l'enfant entre 13h30 et 14h
- MATIN SANS REPAS** récupération de l'enfant à 12h
- JOURNEE** récupération de l'enfant entre 17h et 18h



Merci de cocher OBLIGATOIREMENT la formule choisie sur le formulaire d'inscription. Toute modification des réservations devra être formulée par écrit (courriel) au Guichet Unique ou modifiée directement en ligne sur votre espace personnel à maximum J-5.

TRANSPORT SCOLAIRE ELEMENTAIRE



C'est une compétence de la Métropole. Chaque année, la collectivité prend en charge une partie du montant de l'abonnement pour chaque petit gignacais fréquentant ce bus. Elle met aussi à disposition une accompagnatrice sur cette ligne réservée qui est en charge de la surveillance des enfants. Ne peuvent bénéficier de ce service que les enfants scolarisés en écoles élémentaires (du CP au CM2) fréquentant une école publique de notre ville.

Plusieurs arrêts sont desservis sur la commune. Carte de ces derniers disponible sur demande au guichet unique.

En revanche, si vous souhaitez que votre enfant puisse bénéficier de ce service merci de cocher le(s) jour(s) souhaités ainsi que la période (matin ou soir) sur la fiche d'inscription.

Le soir, pour des raisons évidentes de sécurité, si l'enfant est inscrit au transport scolaire il empruntera le transport scolaire... il ne pourra pas aller en garderie ou être récupéré par un de ses parents ou une personne habilitée. Merci également de veiller à ce qu'une personne soit bien présente à l'arrêt le soir pour récupérer l'enfant. Vous ne pouvez pas non plus inscrire votre enfant en garderie du soir toute la semaine et en transport toute la semaine... mais vous pouvez combiner les deux si les jours sont clairement répartis.

FACTURATION – ESPACE EN LIGNE

La facturation est établie à mois échu, donc vous recevrez en paiement la facture de septembre 2020 en octobre 2020.

Mise en place d'un espace citoyen par la ville à compter de septembre également avec possibilité pour les familles d'avoir accès aux prestations municipales souscrites pour le(s) enfant(s). Donc possibilité de rajouter, de supprimer des prestations si les délais déjà précisés pour chaque activité sont respectés. Possibilité également de payer sa facture en ligne par CB via Paybox. Pour cela nous avons besoin de courriels valides pour que nous puissions vous faire parvenir vos identifiants et code d'accès provisoires (seront à modifier lors de votre première inscription sur l'espace). Sinon vous pouvez régulariser votre facture directement sur site au guichet unique. Moyens de paiements acceptés dès septembre 2020 (chèques, espèces, CB, chèques vacances, carte collégien, CESU).

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter de préférence par courriel guichet.unique@mairie-gignacalanerthe.fr (04 42 77 00 06) place de l'hôtel de ville (en face la mairie)

Site web de la ville : <http://www.gignacalanerthe.fr>